

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21/04/2011 :

Nombre de Membres	
En exercice	11
Présents	8
Votants	7

Voix Pour :	7
Voix Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille onze, le 21 avril à dix huit heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'action Social de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire - Président du CCAS

Date de convocation du conseil d'administration : Le 13 avril 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – MORELLI – WSZEDYBYL – VULTAGGIO – LAUGIER - COVILI – FASOLA - BENABEN

REPRESENTE(S) : M. DUJON par M. TORNATORE

ABSENT(ES) : Mme BEUCHE, Mme FOURNY

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le conseil d'administration, pour le vote du compte administratif procède à la désignation du président de séance en l'occurrence Madame FASOLA.

Le président soumet ensuite au conseil d'administration le compte administratif 2010 du CCAS de Le Broc dressé par l'ordonnateur.

Le conseil d'administration, après la sortie du Maire-Président du CCAS et après s'être fait présenter le budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	18 664.88 €	Dépenses	2 590.54 €
Recettes	22 550.97 €	Recettes	0 €
Excédent	3 886.09 €	Déficit	2 590.54 €

RESULTAT D'EXECUTION

Résultat de fonctionnement	+ 12 536.86 €
Résultat d'investissement	- 2 590.54 €
Soit un résultat général de	+ 9 946.32 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Social

Emile TORNATORE

Le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 21/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.